

Vers un affaiblissement des francophones

Michèle Leroux

DOSSIER

Profondément opposé à la réforme des institutions démocratiques mise en branle par le ministre Jean-Pierre Charbonneau, le politologue et avocat Christian Dufour, chercheur à l'École nationale d'administration publique (ENAP), ne cache pas son inquiétude devant les changements majeurs envisagés. Instabilité politique et affaiblissement du Québec, tels seraient selon lui les effets de la réforme proposée, une piste qu'il estime suicidaire pour la seule majorité francophone d'Amérique du Nord. Dans le cadre du dossier initié le 13 janvier dernier, portant sur la réforme des institutions démocratiques, le Journal le laisse présenter ses arguments.

Étonné de voir le ministre Charbonneau adopter des positions très tranchées et effectuer ce qu'il qualifie de véritable «croisade», M. Dufour s'en prend d'abord à la démarche. «On présente comme une évidence le fait qu'une profonde réforme est non seulement nécessaire mais demandée par les citoyens, ce qui est loin d'être prouvé. De plus, le processus de consultation est biaisé. Le document de réflexion présenté sur le site Internet du Secrétariat à la réforme (www.pouvoircitoyen.com) dénote un fort préjugé pro-américain et idéalise de façon étonnante le système présidentiel, présenté comme un modèle sur lequel le Québec devrait s'aligner», souligne le professeur.

La démarche ne tiendrait pas compte d'un élément pourtant cru-

cial, soutient-il, soit le contexte politique canadien dans lequel évolue le Québec. Il reproche aussi au questionnaire auquel les citoyens sont appelés à répondre d'être très orienté. «On a le choix, par exemple, entre le statu quo et l'élection du premier ministre au suffrage universel direct. Tout cela indique un manque de rigueur dans la démarche et dans le processus. Il serait irresponsable d'envisager, en cinquième année de mandat, des changements aussi énormes sur une base si fragile.»

La proportionnelle : un droit de veto aux non-francophones

Deux aspects de la réforme soulèvent plus particulièrement la controverse: le mode de scrutin et le changement du régime parlementaire actuel pour un système de type républicain. «Les tenants de la réforme proposent que nous renoncions au mode de scrutin actuel, précise-t-il. Or ce mode de scrutin avantage la majorité francophone et compense le fait que cette dernière est considérée constitutionnellement comme une minorité dans le système canadien, depuis 1982. Ce mode de scrutin lui permet de déterminer le parti au pouvoir, sans que cela nécessite une percée dans le vote des non-francophones. Si le système actuel – un scrutin majoritaire à un tour – est remplacé par un mode à la proportionnelle, cela équivaldrait à donner un droit de veto à la population non francophone. Cette voie est suicidaire, tranche M. Dufour. Elle provoquerait une instabilité politique au Québec, déjà affaibli depuis l'échec du projet souverainiste.»

Une majorité des spécialistes et politologues qui ont fait connaître publiquement leur opinion sont d'ailleurs très réticents, quand ils ne sont pas carrément opposés à la réforme, comme le réputé constitutionnaliste Henri Brun. «De toute ma carrière, je n'ai jamais reçu autant d'appels de gens qui trouvent mes critiques pertinentes et qui sont inquiets de ce qui semble se préparer», affirme M. Dufour.

Mais le scrutin proportionnel a de nombreux adeptes, dont le Mouvement démocratie nouvelle, l'Union des forces progressistes et le Rassemblement pour l'indépendance du Québec. La popularité de cette option semble résider dans le fait qu'elle permettrait de corriger le déséquilibre entre le nombre de sièges obtenus par un parti et le pourcentage des suffrages récoltés, comme ce fut le cas en 1998, lorsque le parti qui a pris le pouvoir (PQ) était pourtant deuxième quant au nombre de votes recueillis.

«Si ce type de distorsion se produisait deux fois d'affilée, il faudrait effectivement y voir, admet le professeur. Mais il s'agit d'une aberration ponctuelle, comme il s'en produit ailleurs. Le président Bush, par exemple, a été élu malgré le fait que son adversaire avait récolté plus de votes. Ce type de problèmes ne permet pas de conclure que le système ne fonctionne pas.»

Des institutions efficaces, à conserver

Mais faut-il pour autant se priver de faire les changements proposés? «Des institutions politiques, par définition imparfaites, doivent avant tout être jugées sous l'angle de la fonctionnalité.

Et à ce chapitre, notre système de gouvernement de type Westminster passe bien la rampe, soutient M. Dufour. Il combine les avantages de la démocratie et d'un gouvernement fort. Il fonctionne depuis 210 ans et a historiquement bien servi le Québec. Un des principes sur lequel il repose, la responsabilité ministérielle pour laquelle Louis-Hippolyte Lafontaine s'est battu dans les années 1840, oblige les membres du gouvernement à rendre publiquement des comptes à la Chambre élue, contrairement au système américain. Ils doivent ainsi garder la confiance des citoyens.»

Le mode électoral actuel n'a pas que des défauts. «Notre système repose sur un lien direct entre le député et ceux qui l'ont élu, par opposition à la fidélité aux idéologies et aux tractations entre les partis. Le régime actuel impose des compromis à l'intérieur des partis, ce que je préfère aux ententes entre partis, beaucoup plus dangereuses. Il y a une opposition, qui joue un rôle important. Notre système est vivant et dynamique et fait place au débat, comme l'illustre la montée de l'ADQ. L'alternance politique a toujours joué un rôle crucial au Québec», souligne-t-il.

«Notre système actuel permet la formation de gouvernements qui ont les moyens d'agir, dirigés par des premiers ministres disposant de pouvoirs considérables, explique le chercheur. Ceux qui prônent la réforme sont prêts à enlever à notre premier ministre le plus important de ses pouvoirs – celui de décider de la date des élections – pour l'envoyer négocier, désarmé, avec des homo-

logues canadiens qui conserveront, eux, tous les pouvoirs d'un chef de gouvernement de type Westminster. Serions-nous masochistes?», s'interroge le chercheur, incrédule.

Ce qui est important pour M. Dufour, ce n'est pas de faire plaisir à tout le monde, mais plutôt que le système fonctionne. «Quand le prix à payer pour satisfaire les désirs de représentation de tout un chacun est trop cher, quand le gonflement du pouvoir de la parole signifie l'affaiblissement de la capacité d'agir, tout particulièrement pour la majorité francophone, alors je dis que c'est un luxe que l'on ne peut pas se payer. À l'heure actuelle, le danger qui guette nos institutions, c'est l'impuissance des gouvernements, particulièrement dans le contexte canadien et compte tenu de la mondialisation. C'est en raison de l'instabilité et de l'affaiblissement du pouvoir d'agir que provoquerait cette réforme que je m'y objecte si fortement.» ●